



L'URGENCE DE TRADUCTIONS CONCRÈTES



Ce 4^{ème} groupe de travail sur la sécurité des agents, consécutif à l'assassinat de notre collègue du Pas-de-Calais, a fait le **point sur les avancées** obtenues.

Faute de temps, deux fiches, l'une sur la protection fonctionnelle et l'autre sur la formation ont été renvoyées au 2nd semestre 2023.

En liminaire de ce groupe de travail présidé par le Directeur général adjoint, **F.O.-DGFIP** a souligné les dizaines d'heures de discussion, de propositions et d'échanges, les annonces du ministre Attal le 30 mars dernier mais s'est inquiété de la **lenteur de leur traduction concrète et tangible** pour nos collègues.

F.O.-DGFIP a rappelé que pas un jour ne se passe sans que les collègues ne s'interrogent sur les problématiques de sécurité.

Il serait dommage qu'au motif d'explorer toutes ses dimensions, qu'à trop rechercher l'exhaustivité, la DGFIP diffère la mise en œuvre des mesures envisagées.

D'autant plus que le **contexte actuel de services publics**, et notamment des Finances visés lors des émeutes récentes rajoutés au fiasco de GMBI ne font qu'exacerber ce malaise ambiant, où **nos collègues subissent de plein fouet le désarroi et la colère** des usagers.

CONTROLE FISCAL AVANCÉES EN APPROCHE

Sur le contrôle fiscal, le Président a souhaité faire un point quant aux perspectives à court terme :

► La mesure juridique offrant la possibilité que la **vérification** puisse se dérouler **dans les locaux de l'administration à la demande du vérificateur** ainsi que l'**assouplissement des règles d'anonymisation** seront inscrites dans le projet de **Loi de finances 2024**.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'inscription de la modification de l'article L13 du LPF au Projet de Loi de Finances 2024 constitue une **importante avancée pour nos collègues vérificateurs** qui permettra que les opérations de contrôle se déroulent dans les locaux de l'administration à la demande de cette dernière.

Nous avons rappelé que le tiers lieu doit être absolument un local que nous occupons, présentant les meilleures conditions pour protéger nos collègues. Délocaliser ces opérations au sein d'un Établissement France Service ou une mairie par exemple ne doit être envisagé.

► Une **note de service est en cours de finalisation** et mettra à jour les consignes et recommandations de la note de 2013. D'abord envoyée aux organisations syndicales à l'état de projet avant fin juillet pour d'éventuels commentaires, elle sera diffusée aux services **à la rentrée**.

► Une **première série de commandes de 100 voitures électriques** sera livrée fin **2023**. In fine, ce seront 500 véhicules de ce type dont devraient disposer les services fin 2024, selon un recensement opéré auprès de la sphère du Contrôle Fiscal et des personnels itinérants (huissiers, géomètres...). Le Président précise que les directions locales devront s'assurer que des bornes de recharge soient installées à proximité des bâtiments.

F.O.-DGFIP a souhaité l'inscription dans la note de service de **mesures d'assouplissement de l'utilisation des véhicules de services** afin que toutes les directions locales appliquent les mêmes règles. Les agents doivent pouvoir percevoir le véhicule la veille de leur départ en mission et ne la remiser que le lendemain. La note de service concernera également les agents itinérants.

F.O.-DGFIP a notamment interrogé la Direction Générale sur l'éventualité d'un agent amené à effectuer une mission un vendredi. Le Président s'est cru obligé de répondre en suspectant les agents d'utiliser ledit véhicule à des fins personnelles le week-end !

F.O.-DGFIP a vivement réagi à ces propos mettant en doute la conscience professionnelle de nos collègues particulièrement choquant dans le contexte particulier de ce groupe de travail.

La cheffe de service RH a affirmé que les règles d'usage et de remisage des véhicules devront être analysées avec souplesse et pragmatisme.

F.O.-DGFIP a rappelé que la dotation en **véhicules électriques** est loin de constituer une panacée. Elle risque de se heurter rapidement

à la réalité du terrain. L'insuffisant maillage territorial en borne de recharge pourrait conduire à une utilisation réduite pour éviter une panne en rase campagne.

► Des travaux de préparation d'une **application d'alerte pour smartphone** sont en cours, précisant que **5 000 téléphones supplémentaires** ont été commandés.

F.O.-DGFIP alerte la Direction Générale sur des directions locales ayant déjà contacté des entreprises privées sur les offres possibles, ce qui pourrait nuire à l'**uniformisation du dispositif national**.

F.O.-DGFIP refuse, de plus, que la géolocalisation automatique ne devienne à cette occasion un outil de traçabilité.

► Les opérations d'acquisition de **500 gilets pare balles**, adaptés à la morphologie de chacun, **pour les BCR** sont en cours.

► Une **rencontre** est prévue **en septembre** avec les directions générales de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) afin d'obtenir un **accès au fichier de traitement des antécédents judiciaires (TAJ)** à des fins de protection des personnels des services de contrôle fiscal.

F.O.-DGFIP regrette le retard pris dans cette démarche évoquée dès le GT de décembre 2022.

LES HUISSIERS BIENTOT ARMÉS D'UN BLOC-NOTE VALIDÉ PAR LA CNIL

Pour le chef de service de la gestion fiscale, le **préalable** à l'amélioration de la circulation de l'information entre vérificateurs, comptables et huissiers est de **faire évoluer l'outil THEMIS** des Huissiers des Finances Publics (HFP). L'administration prévoit un **bloc-note** dans THEMIS dans lequel des informations relatives aux

contribuables dangereux seraient inscrites, tout en s'assurant d'une conformité vis à vis du RGPD et de la CNIL.

F.O.-DGFIP rétorque qu'indiquer la dangerosité d'un usager doit prévaloir sur le RGPD.

L'administration précise qu'il existe une **opportunité de saisir les commissaires de justice** (nouvelle dénomination des huissiers de justice) et estime que localement, il ne faudra pas « fermer la porte » à ces derniers !

F.O.-DGFIP refuse la généralisation du recours à des commissaires de justice et revendique **des créations de postes d'Huissiers des Finances Publiques**.

POUR L'ACCUEIL ON REPASSERA

La fiche relate plusieurs axes de réflexion, cependant de **nombreuses problématiques** sont **occultées loin de nos revendications** lors du dernier GT.

Le chef de service de la gestion fiscale va regarder les conditions d'accueil des directions et à nouveau sensibiliser les directeurs sur le sujet. Il est d'**accord pour multiplier les dispositifs**, les sas, mais ne souhaite pas transformer nos accueils en « Fort Knox ».

En réponse à l'intervention du Président sur le sujet de **l'anonymisation à l'accueil** et le fait que nos collègues puissent utiliser un pseudonyme s'ils le souhaitent, **F.O.-DGFIP** rappelle que les engagements « Services + » contraignent nos collègues à dévoiler leur véritable identité et **souhaite une réponse ferme et définitive** sur le sujet.

FICHES DE SIGNALEMENT C'EST PAS ENCORE CA

La cheffe de bureau « Conditions de Vie au Travail et diversité » rappelle que le **support ma-**

tériel de ces signalements n'a pas été revu depuis 2013 et reste une fiche papier qui peut être dématérialisée et transmise par mail à l'Assistant de Prévention (AP) et/ou au référent protection juridique de l'agent pour traitement.

Elle précise que **l'outil numérique prochainement mis en service** permettra à chaque agent de rédiger son signalement quand il le souhaite avec un chaînage vers la ligne hiérarchique et l'Assistant de Prévention automatique.

L'outil embarquera le signalement, permettra de piloter le plan accompagnement ainsi que le retour à l'agent suite à signalement. La garantie serait ainsi donnée à l'agent sur la réalité des mesures prises après signalement et l'associerait au suivi du processus.

La Direction Générale disposera de son côté d'un **outil de pilotage, de tableau de bord et de suivi** avec les remontées statistiques automatisées, affranchi des pesanteurs de remontées actuellement manuelles et chronophages.

Pour le Président une **dynamique est enclenchée en matière de fiche de signalement** mais il dresse le constat que le nombre de déclarations de situations complexes dans lesquelles les collègues sont impliquées reste faible.

Une note de la centrale ne suffira pas selon lui à les faire émerger et la **marge de progression** reste donc **réelle** !

F.O.-DGFIP insiste sur les **services locaux des Ressources Humaines**, une fois de plus mis à contribution, malgré la nette restriction de leurs effectifs et moyens.

Même si la cheffe de service RH s'est voulue rassurante sur le volume de charge de l'Assistant de prévention, déjà pourvu d'une lettre de mission conséquente, la vigilance s'impose.

F.O.-DGFIP a tenu à rappeler **l'importance d'une vaste campagne de sensibilisation à l'utilisation de cet outil** et demande son intégration au module de formation initiale dédié à la sécurité.

QUAND LE BATIMENT VA...

La Direction Générale constate que la **déclinaison de ses instructions ne sont pas toujours suivies** au plan local.

Toutes les caméras de vidéo protection font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Les boutons d'alerte sont à destination de collègues ou chefs de service ; quant aux boutons d'alarme, ils sont reliés aux forces de l'ordre ou aux prestataires privés.

Sur le recours à la vidéo protection, **F.O.-DGFIP** s'étonne de la **frilosité teintée de juridisme** de la Direction Générale alors même que ce procédé était largement utilisé lorsque nous disposions encore de caisses. **F.O.-DGFIP** rappelle toutefois que les agents ne doivent pas être filmés dans l'exercice de leurs missions.

L'administration propose de remettre à chaque cadre en fonction et à l'occasion d'une nouvelle prise de poste une **fiche** qui reprend les **attendus des cadres en matière de sûreté** (Identification des acteurs, Gestion des accès, Télésurveillance, Vidéoprotection, etc).

Il est acté par le Président que l'organisation du suivi de nos travaux doit être conjoint et au long cours.

Une **nouvelle rencontre** est prévue **à la rentrée puis régulièrement**, tous les trimestres

voire quadrimestres sur le sujet, au cours de laquelle nous partagerons deux axes dans un comité de suivi :

- ▶ le **suivi collectif** des mesures décidées et leur mise en oeuvre
- ▶ l'identification des « **angles morts** » et l'analyse de **remontées ou difficultés** identifiées.

Plus de 7 mois après l'assassinat de notre collègue et l'agression d'une autre collègue du Pas-de-Calais, les difficultés récurrentes des huis-siers, l'agression de collègues aux accueils et les incivilités quotidiennes, **force est de constater que le mot urgence a perdu beaucoup de son sens en dépit de quelques avancées** en matière de sécurité.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce sont des **traductions concrètes et visibles** qu'il convient désormais de mettre en oeuvre !

Le Ministre ATTAL s'était engagé fortement et personnellement au lendemain du drame. La **mise en oeuvre des mesures envisagées appelle un engagement, de même niveau et sur la durée**, du nouveau Ministre Thomas CAZENAVE pour garantir concrètement la sécurité des agents des finances publiques dans l'exercice quotidien de leurs missions et que plus aucun d'entre eux ne parte au travail le matin sans être certain de rentrer le soir.



C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !